

à ses citoyens de sentir, de penser, de croire ce qu'ils veulent ! Mais — comme Nous l'avons déploré en bien des occasions — c'est une preuve manifeste d'antipathie et d'hostilité, quand on vient décréter que chaque Etat de la Fédération doit fixer immuablement le nombre de ses prêtres auxquels il sera permis, soit dans les édifices sacrés, soit même entre les quatre murs des demeures particulières, de célébrer le culte et d'administrer les sacrements aux fidèles.

Et cette monstrueuse injustice est encore aggravée par la manière et les motifs d'appliquer la loi. En effet, si la "Constitution" ordonne de ne pas dépasser un certain nombre de prêtres, elle prévoit cependant que le nombre de ces prêtres, en chaque région, ne doit pas être inférieur aux besoins du troupeau catholique ; encore moins se permet-elle de prescrire qu'il ne faut tenir aucun compte de la hiérarchie ecclésiastique ; car celle-ci, dans l'accord intervenu à titre de "modus vivendi", est franchement et clairement reconnue et approuvée. Or, dans l'Etat de Michoacan, il a été décrété qu'il n'y aurait qu'un seul prêtre pour 33,000 fidèles ; dans celui de Chihuahua, un pour 45,000 ; dans celui de Chiapas, un pour 60,000 ; et enfin, dans l'Etat de Vera-Cruz, un seul pour 100,000.

Avec de pareilles limitations il est impossible de répondre aux besoins spirituels d'une population chrétienne occupant le plus souvent des territoires extrêmement vastes : le fait est absolument incontestable.

Et cependant, comme s'ils se repentaient de trop de générosité, les persécuteurs continuent à imposer restrictions sur restrictions : de nombreux séminaires ont été fermés par plusieurs gouverneurs d'Etat ; les presbytères ont été remis au fisc ; en beaucoup de localités, c'est dans quelques églises seulement et dans les limites d'un périmètre donné qu'il est permis d'officier aux prêtres approuvés par l'autorité civile.

Certains gouverneurs d'Etat ont prescrit que les magistrats publics, en accordant l'autorisation de se livrer au ministère ecclésiastique, n'avaient nullement à se préoccuper d'une hiérarchie quelconque ; bien plus, ils veulent qu'on empêche tous les prélats, c'est-à-dire les évêques et même ceux qui remplissent les fonctions de délégué apostolique, de faire usage de leur autorité. De pareilles mesures prouvent manifestement que leur but est de supprimer et de détruire l'Eglise catholique.

La persécution au Mexique ressemble à celle de la Russie

Nous avons voulu rappeler en quelques mots et sous ses principaux aspects la très cruelle situation de l'Eglise mexicaine. En la dépeignant, Nous voulons que tous ceux qui ont à coeur le bon ordre et la paix des peuples ne cessent point de songer à